Proposition d'amendement de l'Annexe 10 CUU

Historique

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
GT Maintenance Annexe 10	18/04/2018		Version finale du GT Maintenance

Titre :	Travaux de remise en état de wagons-citernes RID
Proposition de modification de : EF / détenteur / autres instances	GT Maintenance Annexe 10
Proposition de modification pour :	☒ Annexe 10
Emetteur :	GT Maintenance Annexe 10
Lieu, date :	Paris, le 18/04/2018
Description succincte	Travaux de remise en état de wagons-citernes RID

1. Situation de départ (actuelle):

1.1. Introduction

L'annexe 9 prévoit le retrait de wagons-citerne RID qui doivent être remis en état dans le cadre de l'annexe 10. Les dispositions actuelles de l'Annexe 10 sont insuffisantes.

1.2. Mode de fonctionnement

-

1.3. Anomalie / Description du problème

1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique* (par ex.

☐non ☒ oui, à savoir :

*"ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers." (Source : Règlement (source : Règlement CE 352/2009, Art. 3)

"Dispositions techniques fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concernés (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable". (Source : BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit - Guide du Ministère allemand de la Justice)

2. Situation recherchée

2.1. Elimination du défaut/problème (solution recherchée)

Nouvelle note en bas de page pour les points 6.28 à -6.38 :

[2)] L'accord préalable du détenteur est nécessaire (p.ex. via le modèle H) avant d'effectuer les travaux de remise en état de wagons-citernes RID cités sous les points 6.28-6.30 et 6.33-6.38.

3. Supplément et/ou modifications concernant la proposition de modification de l'annexe 10 du CUU :

Nouvelle note en bas de page pour les points 6.28 à 6.38 :

Code couleur pour les modifications :
Noir : Texte en vigueur, pour info et reste inchangé
Bleu : nouveau Texte
Bleu Barré : texte sera effacé

[2)] L'accord préalable du détenteur est nécessaire (p.ex. via le modèle H) avant d'effectuer les travaux de remise en état de wagons-citernes RID cités sous les points 6.28-6.30 et 6.33-6. 38.

4. Motif:

5. Evaluation des impacts possibles positifs et négatifs

Evaluation des impacts par ex. au plan exploitation, coûts, gestion, interopérabilité, sécurité, compétitivité, à l'aide d'une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).
Motif de la disposition

Impacts positifs : Sécurité
Pas d'augmentation significatif des coûts, car la procédure décrite ci-dessus est déjà pratiquée par un grand nombre d'ateliers.

6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification, voir à ce sujet les points 1 et 2.

L'étude de risques devient caduque dans la mesure où ne sont mis en œuvre que les référentiels reconnus.

Analyse des risques réalisée par :

6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?	☒ non ☐ oui
Motif : Augmentation de la sécurité d'exploitation grâce à une réglementation précise pour les ateliers.	
6.2. La modification est-elle significative?	☒ non ☐ oui
Motif :	
6.3. Détermination et classification du risque	☒ sans objet
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale : **6.3.2. Effet de la modification en cas d'anomalies/écarts par rapport à l'exploitation normale :** 6.3.3. **Utilisation abusive du système possible** : ☐ non ☐ oui, description de l'abus du système :	
6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?	☒ non ☐ oui
Pour chaque risque, on sélectionne l'un des critères d'acceptation du risque suivants : • *"règles reconnues de la technique"* • *Recours à un référentiel* • *Evaluation explicite du risque*	
6.5. L'analyse de risque a-t-elle été présentée à l'instance d'évaluation?	☒ non ☐ oui
Instance d'évaluation : Joindre le résultat de l'évaluation en annexe :	(Annexe)